

**SEANCE DU COMITE DE GESTION
DE LA CAISSE DES ECOLES
Du 9 AVRIL 2018
N°20**

Date de la convocation :
29/03/2018

Nombre de Membres :

11

Présents :

8

Votants :

8

Le **neuf avril deux mil dix huit** à vingt heures trente,
Le Comité de Gestion, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

Etaient présents :

Mesdames PIOT, ANDRE, FEVRE, CABANILLAS, MASSON et
LIBERPRE

Monsieur BOUGOUIN

Etaient absents excusés :

Mesdames GALTIE, MICHEL et Monsieur PERMINGEAT

A été élue secrétaire de séance : Madame CABANILLAS

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 12 février 2018 est approuvé à l'unanimité et signé.

1) Compte de Gestion.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisé par le Receveur en poste à la trésorerie d'Epône et que les résultats sont identiques au compte administratif.

Le Comité de Gestion

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Receveur

2) Compte Administratif 2017

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 puis quitte la séance.

Le Comité de Gestion siégeant sous la présidence de Madame PIOT, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2017 de la Commune qui présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :	Excédent	12 207,72 euros
Section d'Investissement:	Déficit	2 316,50 euros

Monsieur le Président rejoint la séance et reprend la présidence.

3) Affectation du résultat

Le Comité de Gestion à l'unanimité

Affecte le résultat au budget primitif 2018 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement + 12 207,72 euros
- Déficit d'investissement - 2 316,50 euros
- Report de fonctionnement R002 + 9 891,22 euros

4) Budget Primitif 2018

Monsieur le Président présente en détail le contenu du Budget Primitif 2018

La commune octroie une subvention de 10 500 €.

Le Comité de Gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2018 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	20 391,22	20 391,22
Section d'investissement	5 316,50	5 316,50

Questions diverses :

- L'Association Sportive Mantaise remercie la commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de la 83^{ème} randonnée du Paris-Versailles-Mantes du 28 janvier 2018, en adressant un chèque de 200 € pour la Caisse des Ecoles.
- Les dates retenues pour la distribution des cadeaux de Noël sont le samedi 15 décembre et le jeudi 20 décembre pour le spectacle de Noël (jour du repas de Noël)
- Vendredi 13 avril, un repas oriental aura lieu à l'école, préparé par les institutrices et les enfants.
- Le service TIPI ne fonctionne pas encore pour le moment. Des recherches sont en cours pour ce dysfonctionnement.
- L'appel au don de la Caisse des écoles va être distribué prochainement.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

Le Président.

Jean-Claude LANGLOIS